

informATIO

Juillet 2008

Numéro 2

Assemblée générale de l'ATIO 2008

Par Elisa Paoletti, Directrice, langues étrangères
Traduction Anne-Sophie Belzile, trad. a.

Le 5 avril dernier, un grand nombre de membres de l'Association se sont retrouvés à Toronto pour participer à l'assemblée générale annuelle et à des ateliers de formation continue.

La journée a débuté par l'exposé intéressant et divertissant de l'honorable Richard D. Schneider, juge à la Cour de justice de l'Ontario. M. Schneider a surtout parlé du travail qui se fait au tribunal de la santé mentale et du rôle-clé des interprètes qui y sont convoqués. M. Schneider nous a appris que la constitution canadienne reconnaît les fonctions de l'interprète, plus précisément à l'article 14 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il a souligné que celui-ci doit garder à l'esprit le rôle dudit tribunal, qui est de déterminer si l'accusé, généralement atteint de troubles de santé mentale, est apte à être jugé et s'il détient la responsabilité pénale de ses actes. Il doit donc transmettre fidèlement le comportement de ce dernier : nuances du discours, cohérence ou confusion de la pensée et niveau de langue, et ne doit rien « masquer ». Ainsi, si l'accusé est insolent ou grossier, l'interprète doit faire appel à ses talents d'imitateur et le communiquer comme s'il s'agissait de la langue d'origine. Bien que cela paraisse incroyable, M. Schneider a été témoin de comportements inappropriés de la part d'interprètes professionnels. Il a donc insisté sur le fait que l'interprète ne doit ni agir comme s'il faisait partie de la défense de l'accusé, ni conseiller ce dernier ou dialoguer avec lui. M. Schneider a par ailleurs reconnu que l'interprète joue un rôle difficile et important et que son travail impeccable n'est pas rémunéré à sa juste valeur. L'exposé de M. Schneider a été suivi d'une période de questions et de chaleureux applaudissements.

Un vin d'honneur a suivi, puis le déjeuner et l'assemblée annuelle. La présidente, Nancy McInnis, a présenté brièvement son rapport, de même que celui de la secrétaire et trésorière, Ilse Wong. Nous avons ensuite été invités à voter au sujet des annexes modifiées du règlement intérieur, puis enfin à élire les membres du Conseil d'administration. La majorité de ces derniers ont été élus par acclamation. Le poste de Directeur, langues étrangères, lui, était convoité par deux candidates :



Ilse Wong, vice-présidente, en compagnie de l'honorable Richard D. Schneider

Photo : Nancy McInnis

Asamblea Anual de la ATIO 2008

Por Elisa Paoletti, Directora de Lenguas Extranjeras

El 5 de abril nos dimos reunión en Toronto Emuchos de los miembros de la asociación para asistir a la asamblea anual y las actividades de capacitación profesional.

La jornada comenzó con la interesante y amena presentación de Richard D. Schneider, juez del Tribunal de Justicia de Ontario. El tema principal fue el trabajo que se realiza en el tribunal de salud mental y el papel clave que desempeñan los intérpretes allí convocados. El señor Schneider nos informó que la labor del intérprete está reconocida en la constitución canadiense, más precisamente en el artículo 14 de la Carta Canadiense de Derechos y Libertades. En su discurso, recalcó que el

intérprete debe tener en cuenta que el tribunal precisa establecer si el acusado, generalmente con problemas de salud mental, está apto para someterse a juicio y si le cabe la responsabilidad penal de sus actos. Para ello, el intérprete debe transmitir tal cual su comportamiento: matices del discurso, pensamientos incoherentes o confusos, el nivel de lengua. No debe “maquillarlo”: si el acusado es irreverente u ordinario, el intérprete tiene que hacer uso de sus capacidades de histrionismo y comunicarlo del mismo modo que está siendo dicho en el idioma original. Aunque parezca inaudito, el señor Schneider ha sido testigo de comportamientos que un intérprete profesional no debería tener, por eso enfatizó que el intérprete no debe actuar

Suite à la page 3

À l'intérieur

Votre nouveau Conseil 2008-2009	4
Hommage aux jubilaires	4
Remise de la deuxième bourse d'études Creighton-Douglas	5
Qu'est-ce que ça prend? Comment est-ce...?	6
Travailler pour le Bureau de la traduction – Point de vue d'un traducteur du français vers l'anglais	7
Les pigistes – le point de vue du cabinet de traduction	8
Les Traductions Tessier, S.C.C.	8
Les pigistes et la Société Gamma	9
Calendrier des activités	9
À bon entendeur, salut!	10
Les offres d'emploi, peut-on s'y fier?	11
À la légère, l'éducation continue	11
Félicitations aux nouveaux agréés	12
Communiqué du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada ..	12

Suite à la page 3

Assemblée générale annuelle de l'ATIO 2008

Suite de la page 1

Elizabeth Abraham et moi-même. Nous avons toutes deux été invitées à parler de notre parcours et à expliquer pourquoi nous étions chacune la plus apte à occuper ce poste. Les résultats du vote qui a suivi ont révélé que ce serait moi qui représenterais les professionnels des langues étrangères pour la prochaine année.

Une fois l'assemblée levée, nous nous sommes dirigés vers différents ateliers. J'ai participé à l'atelier proposé par Denis Louis Bousquet, de Traductions Nautilus, qui nous a présenté différents aspects du travail indépendant. M. Bousquet nous a tout d'abord conseillé de nous demander si nous étions faits pour travailler à notre propre compte, puis, une fois convaincus, de passer en revue ce dont nous avons absolument besoin : locaux, équipement, formation, volonté et assiduité. M. Bousquet a souligné ensuite l'importance de se protéger et il nous a suggéré de consulter d'autres collègues, de nous informer sur les assurances, les contrats et la responsabilité, et de consulter un comptable. Il a également parlé des attentes, de la publicité et des stratégies de marketing. Son mot de la fin a porté sur la clé du succès : rester humble et admettre que le client a toujours raison, ne pas se laisser abattre par les circonstances, épargner le plus possible et profiter des recommandations des clients et collègues, puisqu'il n'y a pas de meilleure publicité que le « bouche à oreille ».

Le dernier exposé de la journée a été celui de Clemencia Macías, de *Language Line Services*, portant sur les moyens d'acquérir de l'expérience lorsque l'on n'en a pas. Mme Macías a présenté quatre grandes solutions : le réseau de contacts, les titres de compétences, la souplesse et la publicité. Le premier permet d'obtenir des recommandations, des lettres de références, du mentorat et s'acquiert en participant à des congrès et à des activités liées à l'industrie langagière. Les seconds sont, par exemple, les diplômes universitaires et les accréditations professionnelles. La troisième reflète la nécessité de rester ouvert à d'autres possibilités que la traduction et l'interprétation, comme la terminologie, la localisation et la gestion de projets. Pour la quatrième, Mme Macías a dit qu'il est essentiel, par exemple, d'offrir ses services par l'entremise d'une lettre de présentation et d'un curriculum vitae bien rédigés, concis et qui font ressortir les points principaux de manière attrayante et professionnelle.

L'an prochain, la rencontre aura lieu à Ottawa, et je vous encourage à y participer.

Asamblea Anual de la ATIO 2008

Suite de la page 1

como si formara parte de la defensa del acusado, ni debe aconsejarlo ni dialogar con él. El señor Schneider reconoció asimismo el papel difícil y trascendental que cumple el intérprete y admitió que la remuneración que recibe no está acorde con el desempeño impecable que se le exige. La presentación terminó con un período de preguntas y respuestas y un caluroso aplauso.

La mañana continuó con un vino de honor, seguido por el almuerzo y la asamblea anual. La presidenta, Nancy McInnis, presentó resumidamente su informe al igual que el de la secretaria y tesorera, Ilse Wong. Luego, debimos votar por los apéndices enmendados del estatuto. Cuando llegó el momento de votar por los miembros de la junta directiva, la mayoría fue elegida por aclamación, mientras que el cargo de Director de Lenguas Extranjeras debió decidirse entre dos candidatas: Elizabeth Abraham y quien suscribe. Ambas tuvimos que dar un discurso sobre nuestra trayectoria e idoneidad para el cargo y luego se procedió a la votación. Los resultados revelaron que se me otorgaría la responsabilidad de representar a los profesionales que trabajan con lenguas extranjeras durante el próximo año.

Luego de la clausura de la asamblea, fue el momento de dirigimos a los talleres elegidos. Asistí al ofrecido por Denis Louis Bousquet, de Nautilus Translations, que nos presentó diferentes aspectos del trabajo por cuenta propia. Comenzó aconsejando que nos preguntemos si estamos hechos para trabajar de manera independiente. Una vez convencidos de que es eso lo que queremos, es el momento de evaluar los requisitos básicos: lugar de trabajo, elementos necesarios, capacitación, voluntad y dedicación. El señor Bousquet destacó, a continuación, la importancia de protegernos y sugirió consultar a otros colegas, informarnos sobre seguros, contratos y descargo de responsabilidades así como recurrir a un contador. Habló igualmente de expectativas, publicidad y difusión de nuestra actividad. Sus palabras finales estuvieron dedicadas a las claves del éxito: ser humilde, admitir que el cliente siempre tiene la razón, no dejarse amilanar por las circunstancias, ahorrar siempre y aprovechar las recomendaciones de clientes y colegas ya que no hay mejor publicidad que el "de boca en boca".

La jornada terminó con la presentación de Clemencia Macías, de *Language Line Services*, que expuso consejos para adquirir experiencia sin tenerla. Presentó cuatro grandes soluciones: redes de contacto, credenciales, flexibilidad y publicidad. La primera puede lograrse mediante recomendaciones, cartas de referencia, programas de tutoría, asistencia a conferencias y actividades relacionadas con la industria de la lengua. La segunda puede obtenerse mediante carreras universitarias y certificaciones profesionales. Para conseguir la tercera, es necesario ser abierto y considerar otras posibilidades además de la traducción y la interpretación tales como la terminología, la localización y la gestión de proyectos. Para ejemplificar la cuarta, expresó que es esencial ofrecer nuestros servicios mediante una carta de presentación y un currículo bien redactados, concisos y que resalten los puntos principales de manera atractiva y profesional.

El año próximo, la cita es en Ottawa y la experiencia me indica que vale la pena participar.

**L'ATIO remercie le commanditaire de la
Journée de perfectionnement 2008**



Meloche Monnex

Assurance pour professionnels et diplômés

Votre nouveau Conseil 2008-2009

Par Catherine Bertholet

Le 5 avril dernier, l'ATIO tenait son assemblée générale annuelle et procédait à l'élection des membres de son Conseil d'administration.

Les membres du nouveau Conseil sont :

Nancy McInnis	présidente
Ilse Wong	vice-présidente
Alana Hardy	secrétaire-trésorière
Barbara Collishaw	directrice, traducteurs salariés
Denis Bousquet	directeur, Traducteurs indépendants
Dorothy Charbonneau	directrice, Interprètes de conférence
Marco Fiola	directeur, Terminologues
Yuri Geifman	directeur, Interprètes judiciaires
Elisa Paoletti	directrice, Langues étrangères



Photo : Ken Larose

Félicitations à tous!

Denis Bousquet, Marco Fiola, Yuri Geifman
Ilse Wong, Alana Hardy, Nancy McInnis, Elisa Paoletti
Absentes : Dorothy Charbonneau, Barbara Collishaw

Hommage aux jubilaires

Les membres dont les noms suivent ont adhéré à l'ATIO en 1983 et ont participé à la vie collective de l'Association pendant un quart de siècle.

Félicitations ...et bonne continuation!

Alain Decroux, *traducteur*
Joanne Laplante, *traductrice*
Denise J. Laporte-Dawes, *interprète de conférence*
Sylvie Astrid Lee, *interprète de conférence et traductrice*
Marie-Noëlle Maillard, *traductrice*
Anne Mirgalet-Kennedy *traductrice*
Francine Ouellet, *traductrice*
Jacqueline Daniel Stevnsborg, *traductrice*
Anne de Thy, *traductrice*
Rita Waller, *traductrice*
Jane Wilson, *traductrice*



Anne de Thy, Nancy McInnis et Joanne Laplante

Photo : Ken Larose

Remise de la deuxième bourse d'études Creighton-Douglas

Par Hélène Gélinas-Surprenant, *term. a., trad. a. (Canada)*



Photo : Monique Sabourin

Pascal Sabourin, président de la FondATIO, remet la deuxième bourse Creighton-Douglas à Lisa Hannaford-Wong, lauréate pour 2008.

La Fondation de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) a profité de sa réunion générale annuelle du 6 juin 2008 pour remettre la 2^e bourse Creighton-Douglas à Lisa Hannaford-Wong, étudiante en 4^e année du programme de traduction de l'Université d'Ottawa. D'une valeur de 1000 \$, la bourse lui a été remise par le président de la FondATIO, Pascal Sabourin, en présence des membres du Conseil d'administration.

Créée en l'honneur d'un membre décédé, longtemps actif tant auprès de l'Association ontarienne que du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC), la bourse Creighton-Douglas vient honorer un étudiant à plein temps ou à temps partiel de 3^e ou de 4^e année d'études du baccalauréat, de la maîtrise ou du doctorat à l'École de traduction et d'interprétation (É.T.I.) de l'Université d'Ottawa qui présente un dossier combinant l'excellence des résultats scolaires et les témoignages de professeurs, d'employeurs ou de clients en mesure d'apprécier la qualité de la prestation du candidat.

La lauréate pour 2008 est représentative d'une nouvelle tendance chez les étudiants actuels en traduction. Inscrite au programme

trilingue, elle mène de front des études vers une seconde carrière tout en étant présente à sa famille qui compte deux enfants.

Pour la bourse de 2008, la FondATIO a reçu dix candidatures, lesquelles donnent une image de la cohorte actuelle d'étudiants : pour la plupart, ils cumulent une expérience dans un domaine de l'activité humaine et la maîtrise d'au moins trois langues, des atouts fort utiles pour la réussite dans les professions langagières. Outre cette bourse, la FondATIO remet annuellement deux bourses d'études et deux prix d'excellence à un étudiant et un diplômé de chacune des universités de l'Ontario qui offrent un programme d'études en traduction, interprétation et terminologie, soient l'Université d'Ottawa et le Collège Glendon de l'Université York. Les fonds proviennent de dons des membres de l'ATIO, agréés ou candidats à l'agrément soucieux d'encourager la relève dans leur profession.

InformATIO

Publié par :

L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télé. : (613) 241-4098

Courriel : InformATIO@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1400

Imprimeur : Imprimerie Plantagenet

Graphiste : More In Typo

Équipe rédactionnelle : Catherine Bertholet, Alana Hardy, Nancy McInnis, Michel Trahan, Ilse Wong

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

Rebecca Bates, Claire Beauchesne-Chabot, Anne-Sophie Belzile, Josée Boily, Lise Cloutier, Alain Côté, Tammy Dominguez, Christine Famula, Claude Forand, Gilles Gamas, Hélène Gélinas-Surprenant, Ken Larose, Suzanne Laveau, Claire Lavoie, Nancy McInnis, Elisa Paoletti, Georges Rochon, Rafael Solís

Qu'est-ce que ça prend? Comment est-ce...?

Par Rafael Solis, trad. a. (Canada)

Chef, Division de la traduction multilingue et de la localisation
Bureau de la traduction

Traduction Claire Beauchesne-Chabot, trad. a. (Canada)

On nous demande souvent : « *Que faut-il pour travailler à la pige pour le Bureau de la traduction » ou « *Comment est-ce de se fier tous les jours à des pigistes?* » Il nous fait plaisir de répondre à ces questions puisque cela nous donne l'occasion de parler du bon travail que nous faisons et d'encourager les traducteurs professionnels à explorer la possibilité de travailler pour nous.*

Que faut-il pour travailler à la pige pour le Bureau de la traduction?

Pour travailler à la pige pour le Bureau de la traduction, il vous faut :

- des aptitudes linguistiques supérieures;
- le souci du détail;
- une forte capacité de concentration;
- des aptitudes reconnues en rédaction;
- un grande curiosité intellectuelle;
- des normes de rendement professionnel élevées.

Du point de vue administratif (tout aussi important), il vous faut :

- un Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA), *obligatoire avant toute inscription à notre répertoire*. Vous pouvez vous inscrire auprès du service [Données d'inscription des fournisseurs \(DIF\)](#) d'Accès entreprises Canada.

Pour travailler dans les langues officielles, un particulier qui désire s'inscrire à notre répertoire de fournisseurs doit être membre agréé et en règle d'une association professionnelle provinciale ou territoriale affiliée au CTTIC. Un cabinet qui veut figurer à notre répertoire doit avoir à son service au moins un membre agréé et en règle d'une association provinciale ou territoriale affiliée au CTTIC.

Une personne qui veut travailler dans les grandes langues, telles qu'elles sont définies dans la charte des Nations Unies, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, doit avoir comme langue maternelle la langue d'arrivée. Elle doit en outre fournir :

- une preuve de diplôme universitaire (ou l'équivalent) dans la langue d'arrivée;
- des échantillons de travail représentatifs dans les langues de départ et d'arrivée;

- des références pertinentes;
- un curriculum vitae.

Pour les autres langues étrangères, la Division de la traduction multilingue et de la localisation du Bureau de la traduction effectuera une étude en règle du dossier des fournisseurs. Un cabinet qui demande l'inscription au répertoire pour effectuer des traductions dans les grandes langues étrangères doit avoir à son service au moins une personne répondant aux critères ci-dessus. La Division de la traduction multilingue et de la localisation effectuera une étude en règle du dossier des fournisseurs pour chacune des grandes langues pour laquelle le cabinet demande d'être inscrit.

Nous avons appris à valoriser ce partenariat : il nous permet de respecter notre engagement envers notre clientèle, qui semble de plus en plus exiger que ses traductions soient faites « vite et bien ».

Comment est-ce de se fier tous les jours à des pigistes?

Nous nous entendons, au Bureau de la traduction, pour dire qu'une institution comme la nôtre, dont le mandat est de fournir des services à l'ensemble du gouvernement fédéral, doit se fier à des traducteurs-pigistes professionnels si elle veut être en mesure de produire un fort volume tout en maintenant la qualité. Tout le processus d'affermage exige que le Bureau dispose d'une solide équipe de fournisseurs s'il veut assurer un service de bonne qualité. Nous avons appris à valoriser ce partenariat : il nous permet de respecter notre engagement envers notre clientèle, qui semble de plus en plus exiger que ses traductions soient faites « vite et bien ».

Nous faisons de notre mieux pour que nos clients connaissent et reconnaissent notre profession. La collaboration avec nos fournisseurs, un pilier fondamental de l'industrie langagière canadienne, est une partie essentielle de ce processus.

Travailler pour le Bureau de la traduction – Point de vue d’un traducteur du français vers l’anglais

Par Ken Larose, trad. a. (Canada)

Traduction Alain Côté, trad. a. (Canada)

Mes antécédents

Mes premières traductions ont été pour des revues spécialisées et mon premier travail rémunéré a été la traduction d’un livre sur la photographie. Le tarif était de 2 cents le mot et ce travail m’a rapporté la somme faramineuse de 1 200 \$, qui a été suffisante pour pouvoir effectuer le versement initial à l’achat de notre maison en rangée de 25 000 \$ en 1973. Ce tarif correspond probablement à 14 ou 15 cents aujourd’hui. Mes débuts pour le Bureau de la traduction remontent à la fin des années 1970, lorsque j’ai découvert qu’il existait un service de traduction au gouvernement fédéral à Ottawa et qu’il pourrait avoir besoin de personnes pour traduire vers l’anglais. J’ai communiqué avec le Bureau, qui m’a donné comme test un texte d’une page à traduire en une semaine. Le Bureau a commencé à me confier des textes, que je traduisais les soirs et les fins de semaine; comme fonctionnaire, j’ai dû obtenir la permission de mon sous-ministre pour faire du travail à la pige. Les principales conditions étaient que le travail en question ne devait pas entrer en conflit avec mon emploi régulier et que je devais le faire après et non durant mes heures de travail.

En janvier 1981, fort uniquement de la promesse verbale du Bureau qu’il me tiendrait occupé, j’ai démissionné de mon poste et j’ai commencé à traduire à la pige des textes français en anglais pour le Bureau de la traduction et d’autres clients. On m’a dit que j’ai été le premier pigiste à traduire à plein temps du français vers l’anglais. Face au taux d’inflation vertigineux de la fin des années 1970, le Bureau de la traduction avait fixé le tarif à 6 cents le mot (8 cents pour les compagnies – c’est pourquoi j’ai créé ma compagnie Metaphrase Inc.). Depuis lors, le Bureau est généralement mon client le plus important. Il y a eu seulement une année pendant laquelle je n’ai pas beaucoup travaillé pour le Bureau, mais j’ai pu survivre relativement bien grâce à mes autres clients.

Les personnes qui traduisent de l’anglais vers le français peuvent se concentrer sur certains clients et ainsi se spécialiser; cependant, ce n’est pas le cas des traducteurs multilingues et français-anglais. Avec les années, j’ai pu établir ma réputation à l’intérieur du système de spécialisations du Bureau de la traduction, qui en compte plus d’une centaine. Selon des statistiques récentes du Bureau, environ 85 % des traductions se font de l’anglais vers le français, 8 % du français vers l’anglais et 7 % pour toutes les autres combinaisons de langues.

Des hauts et des bas?

Bien sûr. À mesure que les organisations croissent, les relations deviennent plus impersonnelles. Au début des années 1980, je

connaissais tout le monde parce qu’il n’y avait pas d’Internet. Une journée typique consistait à visiter les bibliothèques, les clients, les dactylos et les papeteries pour acheter encore une autre bouteille de liquide correcteur. Aujourd’hui, je communique avec la plupart de mes clients uniquement par courriel et téléphone. Certains des hauts peuvent aussi être des bas. Par exemple, le fait que les normes sont élevées signifie que le travail sera révisé. Si une personne n’est pas satisfaite de votre travail, vous allez le savoir et en subir les conséquences. Il en ira également de même si vous remettez votre travail en retard; les délais ne sont pas tellement flexibles. Mais n’oubliez jamais ceci : les normes élevées sont une bonne chose. Si personne ne se préoccupe de la qualité des traductions, il vaudrait mieux chercher un autre type de travail. Au début, tous les contrats étaient « ponctuels ». De nos jours, il existe d’autres façons de décrocher des contrats, notamment d’importantes offres permanentes par le biais de MERX, des mini-contrats de 100 000 mots et des contrats à plus long terme de 300 000 à un million de mots par année, parfois avec une année ou deux d’option.

Comment commencer

Si vous êtes membre agréé de l’une des associations professionnelles provinciales, vous n’avez pas à subir un test du Bureau de la traduction. Vous indiquez vos spécialisations, avec preuves à l’appui, et le Bureau vous inscrit dans son système et vous confie éventuellement du travail. Tout comme le service de traduction de l’Union européenne, le Bureau de la traduction est une organisation extrêmement vaste et compétente. Il compte des réviseurs qualifiés, un grand nombre de traducteurs internes et une solide expérience de la sous-traitance à des personnes et compagnies. Il va sans dire que, s’il n’aime pas vos traductions, il ne vous donnera pas beaucoup de travail.

Petits conseils

Ne travaillez pas seul. Vous pourriez être malade ou vouloir prendre des vacances. Trouvez une personne qui est au moins aussi compétente que vous et entendez-vous pour vous aider au besoin. Le principal inconvénient de la plupart des contrats avec le Bureau est que, à proprement parler, vous ne pouvez pas refuser du travail mais on ne vous garantit que 20 % du nombre de mots mentionné dans le contrat. Même si vous avez l’accréditation, je vous conseille de ne pas essayer d’obtenir du travail directement du Bureau au début de votre carrière; tâchez d’abord d’acquérir une certaine expérience. Si vous aimez travailler à votre compte, connaissez bien l’informatique et ne craignez pas d’avoir des rapports sociaux plutôt limités, je recommande le travail à la pige.

Les pigistes – Le point de vue du cabinet de traduction

Les Traductions Tessier, S.C.C.

Par Claire Lavoie, Traductions Tessier, S.C.C.

Pigiste, traducteur indépendant, sous-traitant ou tout cela à la fois? Le terme « pigiste » évoque pour moi une relation empreinte de distance, même de réserve entre le cabinet de traduction et les traducteurs indépendants avec lesquels il travaille. Je préfère parler de nos collaborateurs, qui viennent s'ajouter plus ou moins souvent aux employés de la maison pour mieux répondre aux besoins des clients, particulièrement en période de pointe. Il s'agit peut-être, au fond, d'une question de philosophie de travail.

Cette philosophie repose d'abord sur une certaine vision de la traduction. Nous croyons fermement - et c'est ce qui explique le succès des Traductions Tessier - qu'une traduction doit avoir le même effet dans la langue d'arrivée que dans la langue de départ. Nous visons à reproduire les documents du client en utilisant une terminologie, un style et des modalités d'expression uniformes d'une traduction à l'autre. Qu'il soit élégant, technique, relâché ou dense, le style de la traduction doit être un miroir fidèle de l'original. Si le traducteur indépendant a une conception du métier incompatible avec celle du cabinet de traduction, leur collaboration ne sera pas fructueuse. Il n'y a pas de place pour les gros ego et il faut bien garder les deux pieds sur terre.

Qu'est-ce qui assure le succès d'un cabinet de traduction? Tout en visant une rentabilité optimale, s'il respecte les exigences et les préférences d'une panoplie de clients, s'il assure l'uniformité terminologique d'une traduction à l'autre, et s'il peut garantir le respect des délais même courts tout en offrant un service personnalisé à ses clients, le cabinet de traduction les fidélise pour longtemps.

C'est pourquoi la relation entre le cabinet de traduction et ses collaborateurs s'inscrit, à notre avis, dans une perspective à long terme. Il s'agit vraiment de bâtir un partenariat fondé sur des impératifs de rentabilité, mais empreint de respect et de confiance. Cette confiance s'établit lorsque le traducteur indépendant sait que ses talents sont appréciés, mis à profit, que ses besoins, ses limites et sa liberté sont respectés, qu'il dispose d'outils d'avant-garde, qu'il est écouté et entendu. Il cherche le plus souvent une alimentation assez régulière pour pouvoir planifier son temps, mais il apprécie la liberté de manœuvre qui accompagne son statut de pigiste.

Qu'il soit élégant, technique, relâché ou dense, le style de la traduction doit être un miroir fidèle de l'original.

D'autre part, le cabinet de traduction souhaite s'appuyer sur des collaborateurs réguliers qui apprennent au fil des mois et des années à connaître la clientèle du cabinet, ses exigences et ses préférences. Des traducteurs auxquels il n'hésitera pas à confier systématiquement certains clients et qui sauront même, avec le temps, guider avec doigté les choix linguistiques de ces clients. Les collaborateurs les plus précieux des Traductions Tessier sont d'ailleurs au service de l'entreprise depuis des années. Et il y a toujours de la place pour ajouter à l'équipe d'autres traducteurs indépendants qui ont la formation et l'expérience voulus. Mais entendons-nous bien : les collaborateurs des Traductions Tessier choisissent leur horaire, leur manière de travailler, leurs travaux et j'en passe. Ils sont véritablement indépendants.

Tout ce qui précède ne signifie pas que les collaborateurs occasionnels ne sont pas utiles au cabinet de traduction. Ils viennent ajouter à sa force de frappe dans les moments critiques, mais choisissent de s'offrir une plus grande liberté: celle de prendre d'autres engagements professionnels (par exemple, l'enseignement), de consacrer du temps à leurs obligations personnelles et de s'éloigner temporairement du métier pour mieux y revenir lorsque les circonstances s'y prêteront. Ils en acceptent alors le risque et les conséquences, car leur alimentation est inconstante et les textes plus hétéroclites. Du point de vue du cabinet de traduction, il reste que nous les connaissons moins bien à cause de leur travail plus sporadique. Il est alors plus difficile de créer la relation de confiance souhaitée et d'assortir le travail à leurs connaissances et à leurs affinités.

En résumé, les traducteurs indépendants sont de précieux collaborateurs avec lesquels le cabinet de traduction doit nouer un lien soutenu car ils ont un impact direct sur la réputation et la crédibilité de l'entreprise auprès de ses clients. Ils partagent avec nous les coups durs comme les succès, les reproches comme les félicitations. Nous ne pourrions pas, et ne voudrions pas, nous en passer.

Les pigistes et la Société Gamma

Par Gilles Gamas, président du conseil et chef de la direction

La Société Gamma confie à des traducteurs indépendants plusieurs millions de mots par année. La stabilité qui caractérise son effectif de traducteurs salariés se retrouve au niveau des pigistes. En effet, Gamma privilégie les relations suivies plutôt que les collaborations occasionnelles. Pourquoi cela? Parce qu'une relation de longue durée est avantageuse pour les deux parties :

- pour le traducteur indépendant, car, après la période de familiarisation nécessaire, il n'a pas autant de recherches à faire que s'il travaillait chaque fois pour un nouveau client ou dans un nouveau domaine;
- pour Gamma, puisqu'un collaborateur externe qui connaît bien les usages des clients du cabinet et ses méthodes de travail présente un faible risque sur le plan tant de la qualité que du respect des délais.

Une collaboration suivie est également profitable dans la mesure où elle assure au pigiste un approvisionnement plus abondant et régulier.

Il faut souligner que, chez Gamma, les logiciels d'aide à la traduction, principalement LogiTerm®, et les autres ressources nécessaires ou utiles aux traducteurs, qu'il s'agisse de base terminologique, de bases de bitextes, de consignes clients ou d'autres aides, sont mises à la disposition de tous les traducteurs, qu'ils soient pigistes ou employés, sans distinction de statut.

Cela exige parfois un changement d'habitudes pour le pigiste qui, au lieu de travailler entièrement à sa façon, doit suivre un certain nombre de consignes et de méthodes de travail bien établies. À noter que ces consignes et méthodes sont toujours établies en fonction des exigences ou des attentes des clients. Étant donné que, du point de vue de ces derniers, le talon d'Achille des cabinets est le manque d'uniformité des traductions livrées, il est d'autant plus important que tous les producteurs, peu importe leur statut d'employés ou de collaborateurs externes, aient accès aux mêmes ressources terminologiques, documentaires et autres, et suivent des méthodes de travail identiques pour effectuer leurs traductions.

Ce n'est qu'un détail peut être, mais Gamma paie ses pigistes au début de chaque mois pour les travaux livrés le mois précédent, que le cabinet ait lui-même été payé ou non par le client. Enfin, en cas d'absence ou de vacances, la Société Gamma demande simplement à ses pigistes de la prévenir à l'avance afin que le service à la clientèle ne s'en trouve pas perturbé.

Au fond, cela exprime toute la philosophie de la Société Gamma : qu'elle fasse appel à des pigistes ou à ses propres traducteurs, elle ne peut survivre et prospérer sans la satisfaction de sa clientèle, laquelle dicte les exigences à respecter par tous les producteurs, quel que soit leur statut.

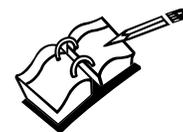
Calendrier des activités

✓ AOÛT 2008

1-7 août 2008 : XVIII^{ème} Congrès mondial de la FIT

Shanghai, Chine

Renseignements : www.fit2008.org



✓ OCTOBRE 2008

1-10 octobre 2008 : Semaine de la terminologie au Canada

Gatineau, Québec

Renseignements : <http://www.atio.on.ca/info/>

TerminWk_FR.pdf

✓ **29-31 octobre 2008 : Languages and the Media – 7th International Conference and Exhibition on Language Transfer in Audiovisual Media**

Berlin, Allemagne

Renseignements : <http://www.languages-media.com>

✓ NOVEMBRE 2008

5-8 novembre 2008 : 49^{ème} congrès annuel de l'American Translators Association

Orlando, Floride

Renseignements : <http://www.atanet.org/conf/2008/>

✓ DÉCEMBRE 2008

8-13 décembre 2008 : Congrès mondial sur la traduction spécialisée « Langues et dialogue interculturel dans un univers en mondialisation »

La Havane, Cuba

Renseignements : http://www.fit-ift.org/download/fr/cp-acti_cttic-20081208.pdf

✓ AVRIL 2009

25 avril 2009 : assemblée générale annuelle de l'ATIO

Château Laurier, Ottawa

Heures d'été du Secrétariat de l'ATIO

Du 30 juin au 2 septembre 2008,

le Secrétariat sera ouvert
de 8 h à 16 h 30.

À bon entendeur, salut!

Par Josée Boily, trad. a. (Canada)

Lors d'un récent séjour au Salvador, j'écoutais les doléances d'un avocat qui avait dû payer une traductrice 8 \$US de l'heure pour la traduction d'un document. Dans un sens, son incrédulité était compréhensible si l'on considère que les travailleurs salvadoriens au bas de l'échelle gagnent souvent la même somme, mais par jour!

Et pourtant... Les avocats ne font-ils pas partie des professionnels les mieux rémunérés au monde? Qui plus est, leurs salaires ne cessent de grimper dans une société où l'on poursuit désormais pour un oui ou pour un non.

Pourquoi alors la profession de traducteur subit-elle un nivellement par le bas? Pourquoi craignons-nous comme la peste d'augmenter nos tarifs d'un maigre 10 p. 100 après des années de bons et loyaux services? À ce que je sache, la récession ne nous a pas encore frappés de plein fouet, du moins pas au sein de notre industrie...

Il s'agit là d'un sujet épineux, que nous avons abordé à deux reprises au cours des réunions du groupe Entraide Traduction Santé, dont je fais partie. Il a donné lieu à des discussions parfois enflammées et m'a incitée à pousser ma réflexion sur cette tendance que je trouve de plus en plus marquée et même injustifiée. J'ai répertorié quatre grandes causes qui pourraient l'expliquer: le manque d'encadrement des jeunes traducteurs, la réglementation déficiente touchant la profession, les pratiques des gros donneurs d'ouvrage et les pressions du marché mondial de la traduction.

Commençons par nos jeunes traducteurs qui, lorsqu'ils font leurs premières armes dans la profession, sont souvent laissés à eux-mêmes de nos jours. Nombre de multinationales ont décentralisé leurs services linguistiques et font affaire avec des pigistes ou des entreprises de traduction, si bien que les récents diplômés se retrouvent à leur compte, parfois contre leur gré. Sans encadrement, révision ni travail régulier leur permettant de subvenir à leurs besoins, ils peuvent être tentés de pratiquer des tarifs inférieurs à ceux de leurs collègues plus expérimentés. Or, si ces pratiques les aident à gagner leur vie en début de carrière, elles se trouvent à desservir la profession dans son ensemble en précipitant nos tarifs à la baisse.

Je ne reviendrai pas sur les mauvaises traductions qui abondent dans notre vie quotidienne (instructions d'assemblage, manuel d'utilisation d'appareils ménagers), car nous n'y sommes que trop familiers et sensibles... Outre le recours de plus en plus fréquent aux logiciels d'aide à la traduction, l'accès facile à la profession est probablement en partie responsable de cette situation. Pratiquement n'importe qui peut s'improviser traducteur: il suffit d'un nom d'entreprise, d'une poignée de clients et le tour est joué! Loin de moi l'idée de prétendre que ces personnes font du mauvais travail:

supervisées par un traducteur diplômé ou une agence reconnue, elles peuvent devenir d'excellents langagiers. Le hic, c'est que certaines d'entre elles font de la traduction sous prétexte qu'elles sont « parfaitement bilingues » et demandent des tarifs moindres sans nécessairement assurer la qualité de leur travail, portant ainsi ombrage aux membres légitimes de la profession. Même si nous disposons de certains organismes d'encadrement, comme l'ATIO, l'OTTIAQ et le CTTIC, nous avons besoin de règles plus strictes qui nous permettront de stabiliser nos tarifs, d'uniformiser la qualité des traductions et de préserver la notoriété de notre profession. Signalons à cet égard que l'OTTIAQ a entrepris des démarches pour appliquer la norme ISO à la traduction au Québec et le Bureau de la traduction travaille également en vue de l'établissement de normes. Cela aura probablement une grande influence sur l'importance accordée à la qualité. De plus, la reconnaissance des titres s'est beaucoup améliorée grâce aux associations professionnelles, puisqu'un nombre croissant d'employeurs exige le titre de traducteur agréé.

Du côté des organisations et entreprises qui font le plus appel aux services des traducteurs, les modalités contractuelles ne sont plus ce qu'elles étaient. De nombreux contrats sont maintenant attribués selon un système de points, qui sont répartis en fonction de l'importance accordée à une série de critères, notamment le nombre de mots pouvant être traduits par jour, le prix, la qualité, l'appartenance à une association professionnelle et, depuis peu, la connaissance des logiciels d'aide (p. ex. Logiterm) et des mémoires de traduction (p. ex. Trados). À en juger par les barèmes des contrats actuels, l'époque bénie où la qualité de la traduction primait sur le total de la facture semble bel et bien révolue. À titre d'exemple, l'appel d'offres du gouvernement de l'Ontario en 2003 attribuait jusqu'à 50 points – sur un total de 100 – au prix et jusqu'à 35 points à la qualité de la traduction. Ces points étaient cumulatifs, c'est-à-dire que l'on pouvait compenser un prix plus élevé par un service de meilleure qualité. En 2006, le prix correspondait toujours à un maximum de 50 points, mais la qualité du service ne comptait plus dans le total de points. Devant ce changement, certains traducteurs se sont crus forcés de réviser leurs tarifs à la baisse de crainte de perdre leur principal gagne-pain, coupant l'herbe sous le pied à des entreprises et travailleurs autonomes qui étaient pourtant bien établis auprès de ce client. Bref, ni la qualité ni l'expérience ne semblent désormais compter dans la balance.

J'imagine qu'en tant que membres de l'ATIO, nombre d'entre vous ont reçu des « offres de collaboration » provenant d'entreprises membres de la nouvelle industrie de la traduction, qui étendent leurs tentacules aux quatre coins du monde. Attirés par les profits potentiels que peut rapporter notre secteur en cette ère de mondialisation, des hommes et femmes d'affaires se lancent à l'assaut du marché, autrefois réservé aux initiés et aux ressources locales. Profitant des nouvelles technologies comme les mémoires de traduction et de la disponibilité de ressources moins chères (je pense entre autres aux services de traduction asiatiques ou sud-

Suite de la page 12

Les offres d'emploi, peut-on s'y fier?

Par Elisa Paoletti, directrice, langues étrangères
Traduction Suzanne Laveau, trad. a. (Canada)

Qu'est-ce que je trouve en ouvrant ma corbeille d'arrivée? Un message intitulé « Offre d'emploi ». Serait-ce un pourriel? Je décide de l'ouvrir et constate que c'est une offre légitime provenant d'un organisme à la recherche de traducteurs agréés et, de surcroît, dans ma combinaison de langues. Excellent, sauf qu'en lisant le message, la déception s'empare de moi. Le message est principalement (mal!) rédigé dans ma langue maternelle : pas d'accents, beaucoup de fautes d'orthographe, syllabes manquantes et mauvais temps de verbe. Qui plus est, je me rends compte que le texte anglais n'a pas été relu non plus. On dirait bien qu'ils ont un besoin urgent d'un langagier.

L'offre stipule qu'ils sont à la recherche d'un traducteur agréé pour leurs services de traduction et de légalisation. Je commence à faire des recherches et me rends sur leur site Web. Je clique sur « À propos de nous », mais la page est introuvable. Ensuite, je vois un avertissement en rouge selon lequel d'autres compagnies offrent la « légalisation de documents, qui en fait, n'a rien de légal ». Comment les clients peuvent-ils vérifier si leurs documents sont « légalisés » si les coordonnées de la compagnie ne sont pas disponibles? Une seule chose est certaine, ils ont besoin de professionnels comme nous, des traducteurs agréés, pour leur procurer des traductions légalisées.

Comme ce courriel m'a mis la puce à l'oreille à propos de pratiques malhonnêtes, j'ai décidé de partager mes craintes et de proposer des suggestions.

Comment faire pour vérifier les titres de compétence de la compagnie? Le plus simple est d'aller sur Google. On peut aussi téléphoner à l'ambassade du pays qui exige ces documents et demander si elle connaît cette compagnie. On peut également vérifier auprès du Bureau d'éthique commerciale (<http://www.ccbbb.ca/>).

Est-ce que nos confrères et consœurs sont au courant de ce genre de pratique? Bon nombre de ces compagnies envoient des courriels à plusieurs traducteurs en même temps et leur nom et adresse figurent sur le courriel. Pourquoi ne pas les consulter pour savoir ce qu'ils en pensent. Ils ont peut-être déjà travaillé pour cette compagnie. Les activités de l'ATIO sont aussi un bon endroit pour rencontrer des confrères et consœurs et aborder ce genre de sujet.

Veut-on réellement travailler pour ce client? Telle est la question. Après avoir fait des recherches, à nous de décider si nous voulons poser notre candidature. L'ATIO et nos confrères et consœurs auront beau nous prodiguer les meilleurs conseils qui soient, c'est à nous que revient la décision finale.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

À la légère : l'éducation continue

Par Nancy McInnis, présidente
Traduction Claude Forand, trad. a. (Canada)

Les réponses au sondage sur l'éducation continue ont suscité beaucoup d'intérêt. Le taux de réponse a été de 13,5 % et la grande majorité (88 %) a appuyé l'idée d'un programme d'éducation continue.

Cependant, nous devons aussi reconnaître que certaines réserves ont été formulées à l'endroit de ce sondage. Des membres ont déploré que la formulation du questionnaire n'était pas suffisamment neutre. Certains ont indiqué la difficulté de choisir s'ils n'acceptaient pas les définitions plutôt rigides accompagnant le « oui » et le « non ».

Dans un courriel, un membre s'inquiétait du fait que le Conseil d'administration prenne les résultats du sondage au sérieux, en dépit des carences dans les questions. C'est un argument valable. Les sondages nous permettent d'obtenir rapidement votre opinion sur un sujet particulier. Mais cette brève colonne n'est pas le seul outil utilisé. Nous préférons de beaucoup vous parler de vive voix ou encore lire vos courriels. Alors, continuez de répondre à nos petits sondages – et au besoin de nous expliquer en détail votre choix ou votre incapacité à choisir.

Mais revenons aux résultats du sondage... 88 % endossent un programme d'éducation continue, en autant qu'il est optionnel. Seulement 18 % des répondants estiment qu'un programme d'éducation continue devrait être obligatoire.

Quant aux activités à reconnaître, 79 % estiment valables les cours universitaires et collégiaux, tandis que 68 % favorisent la participation à l'AGA et aux séminaires de l'ATIO (et à ceux d'autres associations provinciales). Autrement, les pourcentages chutent rapidement : 50 % sont d'accord avec le travail pour les clients, 43 % appuient les articles professionnels rédigés par les membres, 36 % l'abonnement à des revues professionnelles et le travail effectué pour l'ATIO, 32 % les cours dispensés par un conseil scolaire régional et 22 % le service communautaire dans le cadre d'un programme d'éducation continue.

Les commentaires individuels suggèrent aussi la mise en place d'un programme de mentorat ou d'internat ou un programme d'éducation continue élaboré à partir de celui d'autres associations professionnelles, comportant un certain nombre d'unités à compléter chaque année. Malgré tout, d'autres ont fait valoir que la quantité de recherche requise pour un travail acceptable avec des textes constituait en soi un programme d'éducation continue et que, par conséquent, rien d'autre n'était requis.

Certains ont aussi souligné le problème évident de mettre en œuvre un programme obligatoire d'éducation continue : comment rendre les cours accessibles à tous, peu importe l'endroit où ils habitent. Ces cours devraient-ils être limités à ceux et celles pouvant y accéder en ligne?

Il est intéressant d'examiner ce sujet, étant donné qu'il n'existe pas de réponse simple concernant la façon de procéder. Le CTIC continuera sans doute de jongler avec la question, tout comme l'ATIO. Nous vous remercions de vos commentaires. Comme à l'habitude, votre opinion nous importe.

Suite de la page 10

américains), ils offrent des économies substantielles à leurs clients – souvent de gros joueurs – et précipitent de ce fait la baisse des tarifs. Par conséquent, il semble que la seule chose qui compte désormais, ce sont les tarifs, peu importe la qualité de la traduction et son « adaptabilité » à la population à laquelle elle est destinée.

Je crois que vous avez bien saisi l'importance de se mobiliser maintenant pour préserver notre qualité de vie, sans hypothéquer

l'avenir des futures générations de traducteurs. Dans la majorité des cas, nous avons fait trois ou quatre années d'études pour être en mesure d'exercer notre profession. Ne tombons pas dans le piège du travail à tout prix, car il y a assez de boulot pour tout le monde. En fait, il y aurait même une pénurie de traducteurs. Il est plus que temps de se tenir les coudes, entre langagiers, pour préserver nos tarifs et notre qualité de vie. Notre pays compte des décennies d'expérience dans le domaine, à nous de les mettre en valeur!

AGRÉES SUR DOSSIER EN TRADUCTION

Anglais-Français

Lydie Brawer

Anglais-Italien

Cristina Enrietti-Zoppo

Anglais-Russe

Elena Al-Masani-Mozhaeva

Anglais-Serbe

Ana Gvozdic

AGRÉÉS PAR VOIE D'EXAMEN DU CTTIC EN TRADUCTION

Français-Anglais

Barbara Duffus

Antoine Mathieu Marcil

Norah Mulvihill

Claudine Quinn

Luciana Vaduva

Srinivasan Varadarajan

Anglais-Français

Jean Lamoureux

Allemand-Français

Jean-François Delannoy

Allemand-Anglais

Helmut Fischer

James O'Meara

Robert Schlarb

Espagnol-Anglais

Lawrence Koch

Anglais-Allemand

Robert Schlarb

Anglais-Chinois

Xianjun (Edward) Liu

Fang Sheng

Anglais-Espagnol

María del Rocio Martínez

Verónica Rubio Perales

Yolanda Sutts

Anglais-Russe

Dmitri Slivniak

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES DU CANADA

Résultats des examens d'agrément

Le CTTIC a reçu les résultats de l'examen d'agrément uniforme en traduction pour 2008.

Les résultats dans la combinaison des langues officielles sont les suivants.

Dans la combinaison anglais vers le français, 69 des 70 candidats ont échoué.

Dans la combinaison français vers l'anglais, 6 candidats sur 20 ont réussi, ce qui représente un taux de réussite de 30 %.

La compilation finale des résultats des examens dans les diverses combinaisons linguistiques anglais vers une langue étrangère (allemand, arabe, bulgare, chinois, coréen, espagnol, farsi, grec, hindi, inuktitut, italien, japonais, macédonien, polonais, portugais, punjabi, roumain, russe, slovaque, tamoul) est presque terminée. À l'heure actuelle, sur 79 candidats, 16 ont réussi, ce qui représente un taux de réussite de 20 %.

Dans les diverses combinaisons linguistiques langue étrangère (allemand, arabe, bulgare, chinois, coréen, espagnol, farsi, hébreu, japonais, macédonien, néerlandais, portugais, punjabi, roumain, russe, slovène, tamoul, turc) vers l'anglais, 9 candidats sur 80 ont réussi, ce qui représente un taux de réussite de 11 %.

Six candidats se sont présentés à l'examen dans les combinaisons langue étrangère (arabe, bulgare, allemand) vers le français. Une personne a réussi, ce qui représente un taux de réussite de 16 %.

Dans la combinaison du français vers une langue étrangère (arabe, roumain, espagnol), tous les candidats ont échoué.

Ces résultats soulèvent diverses questions. Le conseil du CTTIC a donc proposé à ses membres d'entreprendre une étude exhaustive de l'ensemble du processus d'agrément en traduction, ainsi qu'en terminologie et en interprétation. La coordination de cette tâche reviendra à la Commission d'agrément. À cette fin, chaque organisme provincial devra proposer le nom d'une personne qui pourra siéger à la Commission ou agir à titre de porte-parole auprès de la Commission. Les membres de la Commission se réuniront à la fin de juin pour établir le plan et le calendrier de travail, et répartir les tâches parmi les membres.

Organisme national, le Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) rassemble les organismes provinciaux et territoriaux de traducteurs, de terminologues et d'interprètes. Le CTTIC a pour but de coordonner l'action des organismes membres et d'encourager leur collaboration, d'assurer l'uniformité des normes relatives à l'exercice de la profession et de maintenir des liens avec les organismes nationaux et internationaux regroupant les spécialistes de la langue. Dans ce contexte, le CTTIC, par l'intermédiaire de ses organismes membres, vise à promouvoir l'agrément professionnel comme gage de qualité et de compétence, et à contribuer ainsi au progrès de la profession et à la protection du public.